



2026 / 55

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKLOUDAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELLIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel  
DUNAND François à MONEY Sylvie  
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

**EXCUSÉ** : BILLIET-PRADES Yves

**ABSENTE** : GACON Christine

**Date de Convocation** :  
23 avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

### Objet : Désignation du représentant à la commission consultative paritaire du SDES

Le Président informe l'assemblée que dans le prolongement de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) est tenu de mettre en place une commission consultative paritaire (CCP) visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie. Celle-ci est constituée paritairement des délégués du SDES et des représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le Président précise que ce représentant de la CCVA ne doit pas déjà faire partie des délégués titulaires ou suppléants du SDES.

Le Président propose de nommer Monsieur Alain ROUX-MOLLARD comme représentant de la CCVA à la commission consultative paritaire du SDES.

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;  
**Vu** la délibération 2026/47 du 30 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/78 en date du 22 juillet 2021 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n° 2024/76b du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;  
**Vu** les statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) ;  
**Vu** les résultats du scrutin ;  
**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** cette nomination.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.

